



ASSURANCE VIE PERMANENTE

	Âge à la souscription		Capital assuré garanti	Prime fixe et garantie	Valeurs garanties	Garanties complémentaires**†	Autres particularités	 Pourquoi choisir ce produit ?
Avantage simplifié	40 à 80 ans (à vie)		Oui De 40 à 70 ans Minimum: 5 000 \$ Maximum: 100 000 \$ De 71 à 80 ans Minimum: 5 000 \$ Maximum: 50 000 \$	Oui Payable à vie	Oui	Non	<ul style="list-style-type: none"> Aucun examen médical ni test sanguin Montant d'assurance doublé en cas de décès accidentel avant l'âge de 85 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Pour bénéficier d'une protection permanente sans examen médical ni test sanguin Pour bénéficier de valeurs garanties intéressantes
Avantage Non participant	Sur base individuelle • 0 à 80 ans (à vie) • 0 à 65 ans (option 20 ans) • 0 à 60 ans (jusqu'à 65 ans [minimum 25 ans])	Sur base conjointe • 18 à 75 ans (à vie) • 18 à 60 ans (option 20 ans) • 18 à 55 ans (jusqu'à 65 ans [minimum 25 ans])	Oui Minimum: 10 000 \$ Maximum: 2 500 000 \$ ¹	Oui Payable à vie ou pendant 20 ans ou jusqu'à 65 ans (minimum 25 ans)	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Avenant Source Avenant T10, T20, T25, T30, T35 MAM BAG EPI ou EPID** RIN AE AME Avantage successoral inclus[†] FA AMF20, 25, 30, 35 	<ul style="list-style-type: none"> Gamme complète de produits permanents 	<ul style="list-style-type: none"> Pour bénéficier d'une protection permanente Pour bénéficier de valeurs garanties intéressantes Pour limiter ses engagements financiers à la retraite
Évolution 100 % Pure	Sur base individuelle • 0 à 80 ans (à vie)	Sur base conjointe • 18 à 70 ans (à vie)	Oui Minimum: 10 000 \$ Maximum: 2 500 000 \$ ¹	Oui Payable à vie	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Avenant Source Avenant T10, T20, T25, T30, T35 MAM BAG EPI ou EPID** RIN AE AME Avantage successoral inclus[†] FA AMF20, 25, 30, 35 	<ul style="list-style-type: none"> Protection en cas de perte d'autonomie totale avant 60 ans et vous donne accès, de votre vivant, à un montant équivalant à 50 % du montant d'assurance alors en vigueur, jusqu'à un maximum de 200 000 \$^{††}. Assurance libérée à compter de la 10^e année correspondant à 100 % des primes payées, si vous cessez le paiement de vos primes^{2,3,4} Valeur de rachat à partir de 75 ans, sous réserve d'un minimum de 10 ans de détention du contrat, correspondant à 50 % des primes payées^{2,5}. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour bénéficier d'une protection permanente tout en payant des primes garanties à vie et réduites pendant les 10 premières années de votre contrat.
Protection 100 % Pure	Sur base individuelle • 0 à 80 ans (à vie)	Sur base conjointe • 18 à 70 ans (à vie)	Oui Minimum: 10 000 \$ Maximum: 2 500 000 \$ ¹	Oui Payable à vie	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Avenant Source Avenant T10, T20, T25, T30, T35 MAM BAG EPI ou EPID** RIN AE AME Avantage successoral inclus[†] FA AMF20, 25, 30, 35 	<ul style="list-style-type: none"> Assurance libérée à compter de la 10^e année correspondant à 100 % des primes payées, si vous cessez le paiement de vos primes^{2,3,4} Valeur de rachat à partir de 75 ans, sous réserve d'un minimum de 10 ans de détention du contrat, correspondant à 50 % des primes payées^{2,5}. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour bénéficier d'une protection permanente Pour bénéficier de valeurs garanties intéressantes Pour limiter ses engagements financiers à la retraite
La Positive	18 à 80 ans		Oui , après 2 ans ⁶ 2 500 \$ à 25 000 \$	Oui Payable à vie	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Garanties de mort accidentelle et de paiement anticipé incluses dans la protection Avantage successoral inclus[†] 	<ul style="list-style-type: none"> Seulement 4 questions médicales Aucun examen médical 	<ul style="list-style-type: none"> Pour bénéficier d'une protection permanente simple et accessible

ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

	Âge à la souscription		Capital assuré garanti	Prime fixe et garantie	Transformable en assurance vie permanente	Durée	Garanties complémentaires**†	Autres particularités	 Pourquoi choisir ce produit ?
Fixe	Sur base individuelle • 0 à 70 ans (fixe 10 ans) • 0 à 65 ans (fixe 20 ans) • 0 à 60 ans (fixe 25 ans) • 0 à 55 ans (fixe 30 ans) • 0 à 50 ans (fixe 35 ans)	Sur base conjointe • 18 à 60 ans (fixe 10, 20, 25 ans) • 18 à 55 ans (fixe 30 ans) • 18 à 50 ans (fixe 35 ans)	Oui Minimum: 25 000 \$ Maximum: 10 000 000 \$ ¹	Oui	Oui Jusqu'à 70 ans	• 10, 20, 25, 30 ou 35 ans • À la fin du terme choisi, renouvelable en temporaire 10 ans	<ul style="list-style-type: none"> Avenant Source MAM EPI ou EPID** RIN AE AME Avantage successoral inclus[†] FA AMF20, 25, 30, 35 	<ul style="list-style-type: none"> À la fin du terme choisi le capital est renouvelable en TF10 jusqu'à 85 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Pour bénéficier d'une protection temporaire renouvelable jusqu'à 85 ans
Décroissante	Sur base individuelle • 0 à 70 ans (décr. 15 ans) • 0 à 65 ans (décr. 20 ans) • 0 à 60 ans (décr. 25 ans) • 0 à 55 ans (décr. 30 ans) • 0 à 50 ans (décr. 35 ans)	Sur base conjointe • 18 à 70 ans (décr. 15 ans) • 18 à 65 ans (décr. 20 ans) • 18 à 60 ans (décr. 25 ans) • 18 à 55 ans (décr. 30 ans) • 18 à 50 ans (décr. 35 ans)	Oui (capital assuré décroissant) Minimum: 25 000 \$ Maximum: 10 000 000 \$ ¹	Oui	Oui Jusqu'à 70 ans	• 15, 20, 25, 30 ou 35 ans • À la fin du terme choisi, renouvelable en temporaire 10 ans	<ul style="list-style-type: none"> Avenant Source MAM EPI ou EPID** RIN AE AME Avantage successoral inclus[†] FA AMF20, 25, 30, 35 	<ul style="list-style-type: none"> Décroissant jusqu'à un minimum de 50 % du capital assuré initial À la fin du terme choisi, le capital restant est renouvelable en TF10 jusqu'à 85 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Pour bénéficier d'une protection temporaire décroissante répondant à des besoins particuliers (prêt hypothécaire ou autres prêts)

L'Avantage successoral[†]

Un soutien pour les proches lors d'une période difficile

Un deuil, ce n'est jamais facile. La Capitale fait en sorte de libérer les proches des préoccupations financières qui peuvent découler d'un décès. **Avec toutes les polices d'assurance vie décrites dans ce tableau, La Capitale inclut dans votre contrat l'Avantage successoral[†].** Cette garantie prévoit le remboursement d'honoraires et de frais juridiques allant jusqu'à **1 000 \$^{††}**, pour la durée du contrat, s'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à son mandat en cas d'incapacité.

** Il est possible d'ajouter des garanties complémentaires aux produits telles que :

- Avenant Source** : Revenu mensuel pour vos proches
- AE** : Avenant d'assurance vie pour enfants
- AME** : Avenant de maladies graves pour enfants
- BAG** : Bénéfice d'assurabilité garantie
- EPI** : Exonération des primes en cas d'invalidité du preneur
- EPID** : Exonération des primes en cas d'invalidité ou de décès du preneur
- MAM** : Mort accidentelle et mutilation
- RIN** : Rente d'invalidité
- FA** : Fracture accidentelle
- AMF** : Avenant de maladies graves temporaire fixe

** Non offert si plus d'un preneur.

† Offert dans la province de Québec seulement.

†† Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.

- Pour un capital assuré supérieur au maximum indiqué, une cotation spéciale doit être demandée
- Excluant les frais fixes annuels, les primes des garanties complémentaires et avenants et, le cas échéant, toute surprime.
- Les garanties complémentaires et avenants doivent être réévalués. Le contrat d'assurance libérée ne comporte pas de valeur de rachat.
- Maximum de 75 % du capital assuré.
- Maximum de 50 % du capital assuré.
- Le capital assuré correspond au remboursement des primes majorées d'un taux d'intérêt annuel de 10 % si le décès survient au cours des deux premières années.